

Colorant liposoluble laque orange : CH51 – CH651

Désignation du produit : colorant liposoluble laque orange : CH51 – CH651.

Description du produit : ce colorant est composé de laque aluminique. Ce produit est conforme aux normes de pureté des colorants alimentaires conformément au règlement de la Commission UE n° 231/2012 du 09 mars 2012.

Colorants : E110

Teneur en colorant pure : 20-28 %

Teneur en aluminium : 20.4% maximum

Condition de stockage : il est nécessaire de fermer l'emballage après chaque usage et le tenir en lieu frais et sec. Ainsi conserver, le produit se conserve 5ans.

Utilisation : disperser directement dans le produit.

Conditionnement : pot de 100 g net pour CH51
Pot 20g net pour CH651

Critères microbiologiques :

Germes recherchés	Valeurs
Flore totale	<1000 ufc/g
Levures et moisissures	<100 ufc/g

Limite maximale autorisée en France :

Confiserie lipo (cat.05.02)	140 mg/kg de produit fini
Décoration, enrobage	140 mg/kg de produit fini
Fourrage	140 mg/kg de produit fini
Boulangerie fine	Interdit

Information nutritionnelle pour 100g :

Composants	Données nutritionnelles
Humidité	7.0%
Protéines	0.0%
Lipides	0.0%
Glucides	0.0%
Fibres	0.0%
Sodium	0.4%
Potassium	0.0%
Calcium	0.0%
Magnésium	0.0%
Cholestérol	0.0%
Vitamines	0.0%

Ce colorant alimentaire peut être utilisé dans les produits et aux doses établies conformément au règlement (UE) n° 1129/2011 du 11 novembre 2011, au règlement (UE) N°232/2012 du 16 mars 2012 et au règlement (UE) n°380/2012 du 03 mai 2012.